Le pillage des forêts: le discours sur la ‘durabilité’ cache la destruction causée par l’exploitation forestière

L’exploitation forestière industrielle – l’extraction d’arbres à grande échelle – dans les forêts tropicales est une cause importante de disparition des forêts. La dévastation actuelle des forêts d’Afrique, d’Asie, d’Amérique du Sud et d’Amérique centrale est directement associée à la demande de marchés éloignés, situés surtout dans les pays industrialisés, où le bois d’une poignée d’espèces tropicales se vend au prix fort (1). Contrairement à ce disent la plupart des gouvernements et des entreprises forestières, l’exploitation du bois ne se traduit pas par une amélioration durable du bien-être local. L’appauvrissement et la désintégration sociale sont les conséquences les plus fréquentes de l’exploitation forestière à grande échelle, dont les activités sont souvent centrées sur la corruption. Les femmes en sont souvent touchées de façon disproportionnée, puisque les produits forestiers qu’elles utilisent et gèrent traditionnellement disparaissent avec la forêt. L’industrie forestière viole les droits territoriaux des peuples autochtones et d’autres communautés traditionnelles qui sont les propriétaires légitimes de la forêt. La résistance locale éventuelle pousse les États à adopter des mesures de répression pour protéger les ‘droits’ des entreprises (voir le Bulletin 53 et le Bulletin 98 du WRM).

Après avoir été la cible de fortes campagnes des ONG, certaines transnationales forestières ont commencé à se montrer disposées à améliorer leurs activités, ou plutôt leur image publique. Parmi d’autres initiatives, on a mis en route les processus d’Application de la législation forestière et la gouvernance (FLEG), à partir du raisonnement que, tant que la législation forestière sera respectée (par exemple, en respectant les coupes annuelles autorisées, les limites des concessions et d’autres conditions légales) et que les gouvernements joueront leur rôle comme il faut, les résultats seront positifs pour les forêts, et l’on estimera que le secteur forestier est ‘bien gouverné’. Bien que ce processus puisse susciter des changements de la législation pour reconnaître les droits des peuples des forêts, il permettra aussi au commerce du bois à grande échelle de continuer et de se développer, sous la bannière de la légalité et avec une image écologiste.

Les grandes entreprises forestières comptent sur l’État pour obtenir des prêts des ‘banques de développement’ comme la Banque mondiale, qui permettent d’accéder à des zones lointaines, d’obtenir des subsides, de contrôler ou de réprimer une éventuelle résistance locale, etc. Ce sont aussi les gouvernements qui octroient aux entreprises des concessions d’exploitation forestière, leur permettant ainsi d’affirmer qu’elles fonctionnent ‘légalement’. Or, ces concessions font souvent plus de mal que les activités forestières ‘illégales’. À quel point les concessions accordées en

Afrique à des entreprises forestières sont-elles légitimes, quand elles exploitent des millions d'hectares de forêt, souvent au détriment des territoires des communautés et de leur droit à les gérer ? Dans les forêts tropicales, la plupart des espèces d'arbres sont peu abondantes par hectare, et peu d'entre elles sont utilisées par le commerce du bois, de sorte que l'exploitation industrielle des forêts tropicales est presque invariablement 'sélective'. Ce terme a beau paraître moins nuisible que la 'coupe rase', en fait, une grande étendue de forêt est touchée. Qu'elle soit légale ou illégale, la réalité est que l'exploitation forestière industrielle, en plus de porter atteinte à à des milliers d'hectares de forêts et aux communautés qui en dépendent, perturbe le cycle de l'eau, dégrade le sol, fait monter la température à la surface et libère dans l'atmosphère le dioxyde de carbone des arbres. Et ce qui est le plus important est qu'elle ouvre à l'exploitation industrielle des zones de forêt qui n'étaient pas encore fragmentées.

La coupe sélective touche 28 % des forêts tropicales du monde. D'après un rapport de Greenpeace (2), entre 2,9 et 4,1 millions d'hectares de forêts anciennes avaient déjà été exploitées en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2002, et près de la moitié du territoire boisé du pays (16,3 millions d'hectares) sont aujourd'hui en concession, et donc menacés. En Indonésie, les concessions forestières occupent 42 millions d'hectares, tandis qu'en Afrique centrale elles couvrent près de 40 millions d'hectares. En Amazonie, on a constaté par télédétection que la superficie affectée à la coupe sélective était le double de celle de la forêt dégradée par des activités humaines. Les routes et infrastructures construite pour permettre l'extraction de bois et d'autres 'ressources' augmentent le taux de déboisement et de dégradation des forêts.

Les forêts qui restent sont modifiées également. En abattant plusieurs arbres indispensables pour la production de graines, l'exploitation 'à faible impact' laisse ouverts de 20 à 50 % de la canopée ; or, comme le signale une étude de *Bioscience* (3), dans les forêts tropicales « même de petites ouvertures dans la canopée 5-10 %) peuvent avoir des effets considérables sur la teneur en humidité de la forêt et accroître le risque d'incendie ». La même étude a trouvé qu'il suffisait de trois cycles d'abattage pour porter au bord de l'extinction une espèce d'arbres dans toutes les grandes zones de forêt tropicale : Amérique du Sud, Amérique centrale, Afrique centrale et Asie du Sud-est.

La plupart des entreprises forestières se contentent d'entrer dans une forêt, de couper les arbres de prix et de laisser ensuite la concession à des éleveurs, des agro-industriels ou des entreprises de plantation industrielle d'arbres (comme celles de la pâte et du papier, du caoutchouc ou du palmier à huile). La même étude a révélé que les entreprises forestières se déplacent en général d'une zone à l'autre, toujours en quête de profits plus importants. En Indonésie, par exemple, après avoir exploité la plupart des forêts de Bornéo, les exploitants sont allés à d'autres régions, comme Sumatra. Maintenant que les forêts de Sumatra ont été pillées – et que beaucoup de concessions forestières ont été transformées en plantations industrielles d'arbres – les entreprises forestières sont en train de s'installer en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les îles Salomon. Ainsi, les forêts tropicales disparaissent dans le monde entier.

La fausse promesse de la 'gestion forestière durable'

Lors du Sommet de la Terre, en 1992, au Brésil, les gouvernements des pays industrialisés, avec l'appui des grandes entreprises, avaient présenté la notion de 'gestion forestière durable' (GFD) dans le cadre du 'développement durable'. La GFD était considérée comme une stratégie-clé pour obtenir « des bénéfices économiques et sociaux sans compromettre le fonctionnement de l'écosystème des forêts tropicales ». Des partenariats internationaux entre des gouvernements, des ONG écologistes, des banques multilatérales et des entreprises forestières ont convergé pour mettre en œuvre la GFD. Dans la pratique, la GFD est devenue une nouvelle 'solution' directive du problème du déboisement ; elle a permis de présenter comme positive et 'durable' une activité destructrice par définition, accompagnée cette fois de la promesse du 'développement'.

Les entreprises forestières affirment que, grâce à la GFD, elles créent des emplois et l'infrastructure essentielle (écoles, hôpitaux et routes) pour les communautés vulnérables. Ce discours donne l'impression que l'industrie forestière respecte les droits des communautés concernées, et que les générations futures pourront tirer leur subsistance de la zone exploitée. Or, la vérité est que, sous le voile de la GFD, se cache une activité passablement dévastatrice qu'aucune campagne de relations publique ne peut rendre durable, et qui n'apporte aucun bénéfice durable aux populations locales. En fait, la plupart du temps les communautés perdent plus qu'elles ne gagnent dès que les entreprises forestières entrent dans leurs territoires.

Ce qu'on appelle des partenariats public-privé entre gouvernements, transnationales et ONG écologistes ont mis en place également des instruments du marché, comme le *Forest Stewardship Council* (FSC), basés sur le bois certifié et sur d'autres produits forestiers. L'objectif du FSC est d'approvisionner le marché mondial d'autant de bois certifié que possible. Le seul moyen d'y parvenir est de certifier autant d'opérations à grande échelle que possible. En plus, la certification FSC compte sur la bonne volonté des consommateurs qui souhaitent introduire des changements dans la gestion des forêts, et non sur la diminution de la consommation (voir dans le site web du WRM une sélection des principaux problèmes et critiques que soulèvent les systèmes de certification).

Une recherche sur les forêts de la République du Congo menée par l'université de Michigan, US (4) a révélé que, bien que les concessions dirigées par des entreprises européennes soient celles qui appliquent le mieux la 'gestion forestière durable', elles atteignent aussi les taux de déboisement les plus élevés. Les concessionnaires européens seraient aussi ceux qui appliqueraient le Plan d'aménagement forestier approuvé par le gouvernement (prévu par le Code forestier congolais), et les seuls à obtenir la certification du FSC. Néanmoins, on a observé dans ces concessions un taux élevé de fragmentation de la forêt, associé à la construction de routes pour une exploitation fortement sélective. Les marchés européens réclament du bois d'une poignée d'espèces seulement, et il faut de denses réseaux routiers pour trouver ces espèces en quantité suffisante pour produire les bénéfices souhaités par les entreprises. En revanche, les marchés asiatiques et congolais acceptent une plus grande variété d'espèces 'de moindre valeur', de sorte que, dans les concessions des grandes entreprises asiatiques et congolaises les réseaux routiers sont moins denses et la fragmentation de la forêt reste plus faible. La recherche menée en République du Congo

a démontré qu'il existe un lien direct entre le respect des normes de la GFD et l'augmentation du déboisement.

La même étude prévient que plus de 400 millions d'hectares de forêts tropicales sont à présent affectées à la production de bois sous la forme de concessions, et que le nombre des exploitations cataloguées comme GFD est en train d'augmenter. Les chercheurs concluent que « la coupe et la fragmentation des forêts intactes du Congo sont le fait de l'industrie forestière, facilitées dans une large mesure par l'investissement de capitaux internationaux ». Ils ajoutent : « Si, en fait, la politique GFD et les marchés du bois certifié sont associés à l'augmentation des modifications du couvert forestier [dégradation et déboisement], cela porte à croire que la demande mondiale croissante de bois légal et certifié pourrait avoir des conséquences [négatives] inattendues pour les écosystèmes de forêt tropicale intacte ».

La demande permanente de bois tropical a accéléré l'expansion des transnationales qui participent à chaque étape du processus de production : extraction de la matière première, transformation, commercialisation et distribution. Les responsables de l'exploitation industrielle des forêts tropicales varient d'un pays à l'autre, mais les principaux sont toujours des sociétés transnationales. Néanmoins, quel que soit le pays où elles opèrent, ce qui alimente la destruction est la demande permanente de toujours plus de bois, en particulier pour la consommation des pays industrialisés. Les USA, par exemple, sont le deuxième importateur de bois tropical et payent, chaque année plus de 5,4 milliards USD pour 21 millions de mètres cubes de grumes, de sciages, de placages et de contreplaqués (5). En outre, derrière les systèmes de certification du bois 'durable' se trouvent les grandes entreprises qui ont tout intérêt à continuer de fonctionner comme toujours (6),

Les communautés tributaires des forêts sont les plus touchées

L'exploitation forestière industrielle a des effets néfastes sur les communautés qui vivent dans les forêts et qui en dépendent. Les dégâts sont causés d'abord et surtout par le fait que l'exploitation forestière est destructrice, que ses auteurs sont des gens de l'extérieur qui se livrent au pillage et prennent la fuite, et qu'il s'agit d'une activité où les violations des droits de l'homme sont fréquentes. Que la dévastation soit considérée comme légale ou illégale est un détail secondaire pour ceux qui se retrouvent sans moyens d'existence et dont le mode de vie est détruit ; est secondaire aussi la corruption généralisée qui caractérise les rapports du secteur forestier industriel et des gouvernements. L'absence de reconnaissance, ou la reconnaissance insuffisante des titres fonciers concernant les territoires des peuples forestiers, et l'accès toujours plus grand à ces forêts grâce à la construction de routes et aux projets d'extraction minière ou de prospection pétrolière, facilitent l'entrée des entreprises forestières dans les territoires des peuples indigènes et des communautés traditionnelles. En plus de dégrader et de détruire les forêts dont les communautés ont besoin pour survivre, cette situation apporte la violence, les menaces et la persécution à ceux qui tiennent à défendre les territoires boisés contre cette industrie corrompue et rapace.

1. Blaser, J. et d'autres, 2011, ITTO, *Estado de la ordenación de los bosques tropicales* 2011, http://es.slideshare.net/Leyre7/estado-de-la-ordenacin-de-los-bosques-tropicales-2011
2. *Greenpeace, Why logging will not save the climate: the fallacy of GHG emissions reductions from so-called 'Sustainable Forest Management' or Reduced Impact Logging of natural forests,* http://www.greenpeace.org/international/en/publications/reports/why-logging-will-not-save-the/
3. *Experts: sustainable logging in the rainforest impossible,* http://news.mongabay.com/2012/0718-hance-sustainable-logging.html
4. Brandt, J., Nolte, C., Steinberg, J. et Agrawal, A. (2014), *Forest capital, forest change and regulatory compliance in Congo Basin forests,* http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/4/044007/article
5. *Logging: timber certification, trade restrictions,* Mongabay, 2012, http://rainforests.mongabay.com/1010.htm
6. Voir, par exemple, le rôle de l'American Forest & Paper Association (AF&PA) dans le système de certification « *Sustainable Forestry Initiative* »: http://www.forestethics.org/sustainable-forestry-initiative-issue